

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

☞ Vous pouvez faire le choix de soutenir notre centre de formation en versant **DIRECTEMENT 13%** de la taxe à l'IFAS de OIGNIES



## L'IFAS du groupe AHNAC

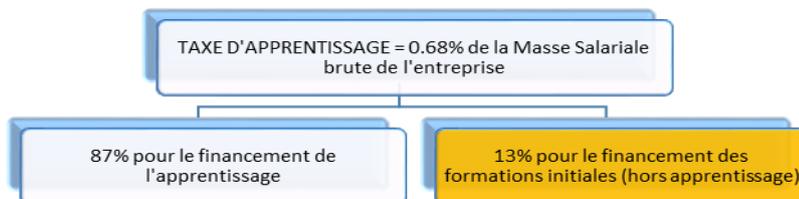
« Etre soignant, c'est contribuer à prendre soin de l'autre, à lui rendre un peu de cette autonomie qu'il a perdue, à l'accompagner dans les bons comme dans les mauvais moments... »

**Intitulé de la formation :** préparation au Diplôme d'état d'Aide-Soignant (D.E.A.S.) fixé par l'arrêté du 22 octobre 2005 du Ministère de la Santé



## VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE NOUS SERT A :

- ◇ Améliorer les conditions d'accueil des stagiaires ;
- ◇ Nous équiper en matériel pédagogique et informatique ;
- ◇ Enrichir le centre de documentation en livres et revues spécialisés ;
- ◇ Faire intervenir des conférenciers ;
- ◇ Proposer aux stagiaires des sorties pédagogiques en lien avec la profession (colloques, journées d'échange ...) ;



## COMMENT NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE !

☞ Je verse directement la taxe d'apprentissage directement à l'IFAS par chèque ou par virement, sans passer par un organisme collecteur. Les 13% peuvent être versés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021

☞ Dès réception de votre versement, le centre de formation vous fera parvenir un reçu libératoire (N'oubliez pas de remplir et de nous transmettre le formulaire d'intention)

## NOUS CONTACTER

Institut de Formation Aides-Soignants  
9 Place de la 4<sup>e</sup> République  
62590 OIGNIES

DIRECTION GENERALE  
POLYCLINIQUE DE RIAUMONT  
Rue Entre Deux Monts

62800 LIEVIN

☎ 03 21 79 60 60

<http://www.ahnac.com>

Date limite de versement fixée au

31 MAI 2021



Contactez Stéphanie CATTY au 03 21 79 79 82

[scaty@ahnac.com](mailto:scaty@ahnac.com) ou [contactC2F@ahnac.com](mailto:contactC2F@ahnac.com)